

Demande d'autorisation spéciale Cultures maraîchères

INFORMATIONS DE BASE

Nom de l'exploitation
Nom et prénom de l'exploitant
Adresse
NPA/Lieu
Téléphone
E-mail

PARCELLE(S) CONCERNEE(S)

Commune
N° de parcelles
Surface traitée en ares
Culture à traiter
Organisme nuisible visé

La demande est valable pour la culture en cours (de la mise en place à la récolte).

RAISON DE LA DEMANDE

Pour les usages mentionnés dans l'Annexe 1, point 6.1.2 de l'Ordonnance sur les paiements directs, une autorisation spéciale n'est pas nécessaire.

- Seuil de lutte en vigueur dépassé,
- Données de monitoring des cantons et/ou d'Agroscope indiquent un danger pour la culture (s'il n'y a pas de seuil de lutte),
- Présence de ravageur ou de symptômes de dégâts (s'il n'y a pas de seuil de lutte) sur la culture (photo ou autres justification à joindre)

INFORMATION SUR LE PRODUIT

Nom commercial
N° W
Qté/ha
Date d'application prévue

Le demandeur atteste que les informations fournies sont exactes.

Nom, Prénom
Date
Signature

A renvoyer par mail à sca-oca@admin.vs.ch

DECISION

- Autorisation spéciale refusée
- Autorisation spéciale accordée pour :
 - Parcelle(s)
 - Surface traitée
 - Produit
 - Conditions particulières

DECIDEUR

Nom, prénom
Lieu et date
Signature

Cette autorisation spéciale doit être conservée et présentée en cas de contrôle.